

**Monsieur Gérard LIOT
MAIRIE D'AUSSAC-VADALLE
61, Rue de la République**

16560 AUSSAC-VADALLE

Affaire suivie par : Olivier CHAMOULEAU (24-0133-AB)
Secrétariat : 05 45 65 82 50
ochamouleau@calitom.com

Mornac, le 24 janvier 2024

Madame, Monsieur,

Par délibération du comité syndical en date du 8 février 2022, Calitom a choisi de moderniser son réseau de déchèteries afin de disposer à terme de pôles de valorisation plus spacieux, plus sûrs, ouverts du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h, disposant de toutes les filières et de zones de réemploi. Ces évolutions techniques incluent également la mise en œuvre d'un contrôle d'accès.

Nous relevons sur nos sites de plus en plus de comportements inappropriés à l'égard des consignes et de nos agents : agressions physiques, insultes, sentiment d'impunité, incivilités, dépôts sauvages... Des usagers des départements voisins, dont les collectivités ont instauré des limites d'apports, utilisent également par facilité et gratuité les services des sites charentais à la charge financière de notre collectivité.

L'absence actuelle d'identification de ces usagers est devenue une réelle difficulté car aucune action ne peut être engagée.

Pour cela et après consultations des solutions existantes, les élus de Calitom ont décidé de mettre en place une carte pass nominative à compter de 2025. L'accès aux pôles de valorisation de Calitom sera alors possible uniquement aux résidents du périmètre collecte de Calitom détenteurs de cette carte. Les apports resteront gratuits et illimités dans le respect des volumes journaliers définis par le règlement des sites.

Des échanges se tiendront prochainement avec les territoires limitrophes afin d'évoquer de possibles conventions. Et, une communication sectorisée sera lancée fin 2024 auprès de la population.

Je vous vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Président
Michaël LAVILLE





INFO ET RÉSERVATION
D'OCTOBRE 2024
JUSQU'EN 2025

CARTE INDIVIDUELLE
POUR LES PARTICULIERS
ET LES PROFESSIONNELS

Madame, Monsieur,

Une carte « pass valorisation » sera déployée sur toutes les déchèteries de Calitom et permettra l'accès aux sites correspondant.

L'accès aux pôles de valorisation restera gratuit pour les particuliers, payant pour les professionnels et sans restriction du nombre de passage dans le respect toutefois des volumes journaliers définis par le règlement intérieur.

Un pass déployé pour :

- permettre l'identification des visiteurs ;
- éviter l'accueil et la collecte des déchets d'usagers venant de départements voisins (sauf conventions éventuelles), afin de limiter le coût de gestion des déchets ;
- pouvoir intervenir auprès des personnes ayant eu des comportements inappropriés sur les sites.

À TERME, L'ACCÈS AUX PÔLES NE SERA POSSIBLE
QUE SUR PRÉSENTATION DE CETTE CARTE PASS

► N°Vert 0 800 500 429 ► www.calitem.com

Imprimé par xxxx - novembre 2023 - Ne pas jeter sur la voie publique